Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

C-1-2 Orientation d'aménagement et de programmation : Les secteurs d'enjeux intercommunaux

Vilaine Amont

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019

Thorigné Fouillard

Patis du Moulinet

Moulin de Tizé

Manoir de Tizé

Acigné

Espace de la Motte

Château des Onglets

Moulin de Sévigné

Noyal-sur-Vilaine

Servon-sur-Vilaine

Etang de Dézerseul

Manoir de Grippé

Cesson-Sévigné

Brécé

Une armature paysagère à consolider

- Préserver les paysages agro-naturels sensibles
- Espace vert ou naturel
- Champs urbains

Un paysage à révéler

- Point de vue à préserver ou à valoriser
- Fenêtre paysagère à maintenir
- Monument historique
- Elément bâti à mettre en valeur
- Elément bâti singulier présent dans le paysage à valoriser ou à mieux intégrer

Un paysage à découvrir

- Franchissement à créer
- Franchissement à conforter
- Site stratégique pour le développement des fonctions de loisirs
- Site potentiel pour le développement des fonctions de loisirs
- Cheminements piétons et/ou cycles existants, à aménager ou à conforter
- Principe de continuité piétonne et/ou cycle à créer
- Route de charme

- Périmètre de l'OAP
- Limite communale

Sources : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU) déc. 2019 ; ©Mégalis Bretagne et Collectivités Territoriales Bretonnes Orthophotographie, 2017
Réalisation : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU) déc.2019
Logiciel SIG : ArcGis, 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)

N

0 0,25 0,5 1 Kilomètres